



Contrat de maintenance

SERVICE COMPRIS

> *Votre budget auto
à tout compris.*

le Service

CITROËN



CITROËN

Contrat de maintenance

SERVICE COMPRIS

Réservé aux particuliers
et PME/PMI pour l'achat
d'un véhicule VP ou VU neuf
à usage privé ou professionnel,
ce contrat extrêmement
complet vous garantit
une maîtrise parfaite
de votre budget auto.
Il comprend :

> La garantie

- Tout remplacement ou remise en état des pièces du véhicule reconnues défectueuses, mécaniques, électriques, hydrauliques et électroniques, main d'oeuvre comprise.

> L'entretien périodique

- **Toutes les opérations d'entretien périodique préconisées dans le Carnet d'Entretien de Services et de Garanties Citroën, main d'oeuvre comprise :**
vidange moteur,
échange filtre à huile,
points de contrôle,
contrôle des niveaux et mises à niveau,
lecture mémoires autodiagnostic,
essai sur route,
remplacement du filtre à air,
du filtre à carburant,
des bougies...
selon le kilométrage.

> Les pièces d'usure

- **Tout remplacement ou remise en état des pièces usées de votre véhicule, main d'oeuvre comprise (hors pneus).**

> Le Contrôle Technique

- **Prise en charge de la visite de pré-contrôle technique, de la première visite de contrôle technique dans un centre agréé selon la législation en vigueur et des frais de réparations couverts par le contrat, nécessaires au passage du 1^{er} contrôle technique.**

> Quand et comment souscrire votre contrat ?

2 possibilités de souscription.

> Par abonnement

- Contrat exclusivement adossé au financement d'un véhicule neuf Citroën financé par la Banque CREDIPAR (minimum 36 mois). **Il n'est pas cessible en cas de revente de votre véhicule.**
- Durée : 36 à 60 mois avec un règlement mensuel.
- Kilométrage limité à 120 000 km

Véhicules	Mensualités (tarif TTC du 01/07/06) pour une durée de 36 à 60 mois
C1 - C2 - C3	39 € ttc
C3 Pluriel - Xsara Xsara Picasso Berlingo - C4	49 € ttc
C5 - C8 Jumpy - Jumper	59 € ttc
C6	79 € ttc

*Les véhicules suivants ne sont pas couverts : taxis, ambulances, auto-écoles, véhicules électriques, ceux de location courte durée, ceux qui sont utilisés en compétition ou rallye ou ceux ayant subi une transformation technique. A condition que le véhicule n'ait pas dépassé le kilométrage prévu pour le premier entretien prévu dans le Carnet d'Entretien de Services et de Garanties (15 000 km moteurs diesel injection indirecte, 20 000 km ou 30 000 km suivant modèle : moteurs essence et diesel injection directe).

> Au comptant

- Souscription à la livraison du véhicule neuf ou dans un délai maximum de 24 mois à compter de la date de livraison du véhicule neuf et avant le premier entretien périodique. **Il est cessible en cas de revente de votre véhicule.**
- - 36 mois (30.000, 40.000 ou 60.000 km)
- 48 mois (40.000, 60.000 ou 90.000 km)
- 60 mois (50.000, 80.000 ou 120.000 km)

> L'assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

En cas d'immobilisation de votre véhicule liée à un incident couvert par votre contrat : envoi d'une dépanneuse dans les meilleurs délais, pour dépanner votre véhicule sur place ou le remorquer jusqu'au garage Citroën le plus proche.

> Si vous êtes à moins de 100 km de votre domicile :

- Mise à disposition d'un véhicule de remplacement si votre véhicule n'est pas réparable dans la journée et si le temps de réparation est supérieur à 3 h de main-d'œuvre.

> Si vous êtes à plus de 100 km de votre domicile :

- Soit mise à disposition d'un véhicule de remplacement aux mêmes conditions que celles citées ci-dessus.
- Soit hébergement sur place avec vos passagers, si vous souhaitez ou devez attendre que votre véhicule soit réparé.
- Soit prise en charge des frais de transport pour la poursuite du voyage ou le retour au domicile, avec la fourniture d'un billet de transport pour venir rechercher votre véhicule.